

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
DE L'HERAULT

Loi du 5 Avril 1884 – Article 56

EXTRAIT DU REGISTRE

Des Délibération du Comité Syndical du :
Syndicat Mixte du Pays Haut Languedoc et Vignobles

NOMBRES DE MEMBRES

37

NOMBRE EN EXERCICE

37 37 26

DATE DE LA CONVOCATION

18 06 13

DATE D’AFFICHAGE

18 06 13

Objet :

2013-04-07-21
Coopération – Promotion
du Canal du Midi

L’an : 2013

Et le : QUATRE JUILLET

A : NEUF Heures TRENTE

le Comité Syndical,

régulièrement convoqué, s’est réunion au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel des ses séances, sous la présidence de : M. Francis BOUTES

Présents :

L. LANGUERA (CdC Canalirou), **JN. BADENAS** (Conseil Général), **G. BARO** (CdC Orb-Taurou), **F. BARTHES** (CdC Saint-Ponais), **JL. BARTHES** (CdC Orb-Jaur), **JL. BELLIDO** (CdC Le Minervois), **F. BERTHOMIEU** (CdC Lirou-Canal), **P. BEZIAT** (CdC Lirou-Canal), **F. BOUTES** (Conseil Général), **N. ETIENNE** (Conseil Général), **A. CALVET** (CdC Saint-Chinianais), **R. CHABBERT** (cdc Le Minervois), **JL. FALIP** (Conseil Général), **Y. FRAÏSSE** (CdC Minervois), **A. FRANCES** (CdC Canalirou), **M. GIL** (CdC Orb et Taurou), **C. GINESTE** (CdC Avène, Orb & Gravezon), **J. HUC** (CdC Coteaux & Chateaux), **F. MARTY** (CdC Orb et Jaur), **D. PASSET** (Le Poujol/orb), **ME PEGURIER** (Bédarieux), **H. POUMEYRAC** (CdC Le Minervois), **Y. POUJOL** (CdC Combes et Taussac), **M. SALEMBIER** (CdC Orb et Taurou), **J. SOULIGNAC** (CdC Saint-Ponais), **E. VILLANEUVA** (CdC Faugères)

SOUS-PREFECTURE CAZIERS
16 JUIL 2013
Bureau des Finances
Publiques

Objet : Coopération – Promotion du Canal du Midi

Officiellement achevé en 1684, le Canal du midi est un des hauts lieux du patrimoine culturel de France. Il a été inscrit au patrimoine mondial de l'humanité en 1996 et classé par l'UNESCO au titre des sites en 1997. Cet ouvrage, long de 240 kms débute à l'étang de Thau, au niveau de la mer Méditerranée jusqu'à sa jonction avec la Garonne à Toulouse, traversant ainsi trois départements et deux régions ainsi que les territoires de trois GALs : Terroirs Lauragais, Pays Vignerons et Itinérance.

En 2011/2012, les départements de l'Hérault et de l'Aude ont engagé une étude de faisabilité pour l'aménagement d'une voie verte le long du linéaire du canal. Cet équipement structurant doit contribuer à la valorisation de la destination et au développement de la fréquentation par les randonneurs, pédestres et cyclistes.

S'appuyant sur cette opportunité, à l'initiative du GAL Terroirs Lauragais, les 3 GALs concernés ont décidé de s'associer pour porter un projet de coopération interterritoriale à la croisée de leurs stratégies ciblées : structuration touristique, développement des voies douces, promotion des richesses locales.

La thématique retenue est : « *Le Canal du midi : une destination culturelle et touristique à valoriser, un espace de promotion des richesses des terroirs qu'il traverse* ».

Un accord de coopération interterritoriale doit être signé entre les trois GAL concernés (cf. pièce jointe) :

- Le GAL Terroirs du Lauragais, représenté par son Président, André VIOLA,
- Le GAL Pays Vignerons, représenté par son Président, Gérard BARTHEZ,
- Le GAL Itinérance, représenté par son Président, Francis BOUTES.

Le projet de coopération interterritoriale vise trois objectifs généraux :

- Renforcer la valorisation touristique et récréative du Canal du midi et des territoires qu'il traverse par :
 - la mise en place d'équipements concertés, l'élaboration d'outils de promotion harmonisés, ...
 - le développement et la mise en synergie d'itinéraires de déplacements doux (circuits pédestres et à vélo) le long du Canal et au sein des territoires traversés.
 - Le développement d'offres touristiques thématiques permettant une découverte de ses richesses patrimoniales (historique, architecturale, paysagère, fluviale, naturelle, ...)
- Mobiliser un réseau d'acteurs dynamiques (élus, techniciens, prestataires) pour créer des événements culturels et faire vivre davantage cette destination touristique,
- Valoriser les produits locaux pour renforcer les retombées économiques sur les territoires traversés.

Pour ce premier projet de coopération 2013/2014, trois axes de travail ont été définis entre les partenaires :

1. Mieux connaître ce qui se fait ici et ailleurs,
2. Promouvoir le Canal du midi, ses acteurs, ses produits et son patrimoine,
3. Définir un aménagement harmonisé des futures haltes de repos tout au long de l'itinéraire en tant qu'espace promotionnel des territoires traversés.

Le Pays Haut Languedoc et Vignobles a en charge l'Axe 3 avec une première action visant à élaborer le cahier des charges des aménagements sur les haltes.

Le coût total de l'opération s'élève à 18 806,34 € HT, pour lequel les cofinancements suivants pourraient être sollicités auprès :

- de l'Union Européenne (Leader/FEADER) pour 10 343,48 €
 - du Conseil général de l'Hérault (CTL) pour 8 970,00 €
- le solde étant apporté en autofinancement par le Pays, à hauteur de 846,51€.

La subvention du Conseil Général étant basée sur une assiette de dépenses TTC, il conviendra de proratiser son montant sur l'assiette retenue au titre de Leader, exprimée en HT.

Monsieur le Président demande à l'Assemblée de bien vouloir se prononcer favorablement sur le principe de la conduite par le Pays et sur le plan de financement de l'opération nouvelle ci-dessus proposée, et de l'autoriser à signer l'accord de coopération interterritoriale entre les 3 Gals concernés et à autoriser le Président à déposer les demandes de subventions et à signer tous documents relatifs à l'exécution de ces décisions.

Où l'exposé de Monsieur le Président, le Comité Syndical se prononce favorablement sur le principe de la conduite par le Pays et sur le plan de financement de l'opération nouvelle ci-dessus proposée, autorise le Président à signer l'accord de coopération interterritoriale entre les 3 Gals concernés, à déposer les demandes de subventions et à signer tous documents relatifs à l'exécution de ces décisions.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Fait à Murviel-les-Béziers, le 04 juillet 2013.

Le Président,
Francis BOUTES



SOUS-PRÉFECTURE
MURVIEL-LES-BÉZIERES
RECUE
16 JUL. 2013
Bureau des Relations
Publiques



UNION EUROPÉENNE
Fonds agricoles ruraux
pour le développement rural



Place du Treil - 11270 Fanjeaux
04.68.76.25.19
gal-lauragais@piege-lauragais.fr

GAL des Pays Vignerons

Maison Gibert
24 boulevard Marx Dormoy
11200 Lézignan Corbières
Bureau : 04.68.70.67.94
Port. : 06.33.20.39.15
leader@gal-paysvignerons-aude.com

GAL Itinérance

1 rue de la voie Ferrée
34360 SAINT CHINIAN
Tél : 04 67 38 11 10
Port : 06 31 43 93 90
sylvie.herpson@payshlv.com



PROGRAMME DE DEVELOPPEMENT RURAL 2007-2013

Axe 4 – Leader, Mesure 421 - Coopération

ACCORD DE COOPÉRATION INTER-TERRITORIALE

« Le canal du midi : une destination touristique et culturelle à valoriser,
un vecteur de promotion des richesses de nos terroirs »

Déclaration

Le GAL Terroirs du Lauragais, représenté par son Président, André VIOLA,
Siège administratif : place du Treil – Office de Tourisme Intercommunal - 11270 FANJEUX

Le GAL Pays Vignerons, représenté par son Président, Gérard BARTHEZ,
Siège administratif : Maison Gibert - 24 boulevard Marx Dormoy - 11200 Lézignan Corbières (France)

Le GAL Itinérance, représenté par son Président, Francis BOUTES,
Siège administratif : 1 rue de la voie Ferrée - 34360 SAINT CHINIAN

Ci-après désignés "les partenaires", s'engagent à mettre en œuvre le projet de coopération décrit en annexe et certifient la véracité des informations qu'il contient.

Article I. Langue du partenariat

La langue officielle du partenariat est le Français. Les documents officiels devront être écrits en Français.

Article II. Droit applicable et juridiction compétente

L'accord est régi par :

- le règlement (CE) n°1290/2005 du Conseil du 21/06/2005 relatif au financement de la Politique Agricole Commune ;
- le règlement (CE) n°1698/2005 du Conseil du 20/09/2005 concernant le soutien au développement rural par le FEADER ; et ses règlements d'application n° 1974/2006 de la commission du 15/12/2006 et n° 1975/2006 de la commission du 7/12/2006 ;
- le décret n° 2009-1452 du 24 novembre 2009 fixant les règles d'éligibilité des dépenses des programmes de développement rural ;
- le Plan de Développement Rural Hexagonal, approuvé par une décision de la commission européenne du 19 juillet 2007 ;
- le Décret-Loi n.º 66/2009, D.R. n.º 56, Série I du 2009/03/20 fait le premier amendement du décret-loi N° 2 / 04 Janvier 2008, qui définit le modèle de gouvernance des instruments de programmation du développement rural pour la période 2007-2013, financé par le Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER) et le premier

Accord de coopération inter territoriale « Le canal du midi : une destination touristique et culturelle à valoriser, un vecteur de promotion des richesses de nos terroirs »

08/07/2013

amendement de décret-loi n 37-A/2008, 5 Mars, qui a fixé les règles générales pour la mise en œuvre des programmes de développement rural (PDR) financé par le Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER) et approuvé en vertu du règlement (CE) n ° 1698/2005 du Conseil du 20 Septembre pour la période 2007-2013

- Ordonnance n° 786/2009, du 27 Juillet, sur la mise en œuvre de la mesure n° 3.4. "Leader de coopération au développement", inclus dans le sous programme 3 «Stimulation des zones rurales» du Programme de développement rural du continent (PRODER)

Article III. **Durée du partenariat**

L'accord de partenariat couvre la période du 20 mars 2013 au 31 décembre 2014. Le calendrier détaillé du programme est décrit en annexe.

Article IV. **Le chef de file**

Les partenaires désignent *le GAL Terroirs du Lauragais en tant que GAL chef de file*.

Le chef de file est chargé de :

- Piloter et coordonner l'élaboration du projet de coopération, y compris la rédaction de l'accord de coopération ;
- Piloter et coordonner la mise en œuvre du projet de coopération ainsi que la répartition des tâches entre chaque partenaire ;
- Préparer les rapports et les états d'avancement ;
- Suivre et mettre à jour régulièrement le plan d'actions et la maquette financière ;
- Vérifier que les actions locales sont cohérentes avec le champ et les objectifs du projet ;
- Promouvoir et coordonner la communication relative au projet.

Article V. **Les partenaires**

Tous les partenaires devront:

- Participer aux actions conjointes ;
- S'impliquer dans la gouvernance du projet.

Article VI. **Litige entre les partenaires – clause d'arbitrage**

Tout litige entre les parties résultant de l'interprétation ou de l'application de l'accord ne pouvant être réglé à l'amiable est porté devant les tribunaux suivants :

- le tribunal administratif de Montpellier

Article VII. **Inclusion de nouveaux partenaires**

Les groupes Leader ou les autres groupes d'action locale qui le désirent peuvent être inclus au présent accord au moyen d'un avenant à celui-ci.

GAL des Terroirs du Lauragais, chef de file, chargé de la coordination

Nom du représentant : André VIOLA

Fonction: Président

Adresse : Place du Treil – OTI – 11270 FANJEAUX (France)

Date :

Signature:

Le GAL des Pays Vignerons, partenaire 1

Nom du représentant : Gérard BARTHEZ

Fonction: Président

Adresse : Maison Gibert - 24 boulevard Marx Dormoy - 11200 Lézignan Corbières (France)

Date:

Signature:

GAL Itinérance, partenaire n°2

Nom du représentant: Francis BOUTES

Fonction: Président

Adresse : 1 rue de la voie Ferrée - 34360 SAINT CHINIAN (France)

Date:

Signature:

Projet de coopération Inter-territoriale

ANNEXE A L'ACCORD DE COOPERATION

1. PARTENAIRES DU PROJET DE COOPERATION

Partenaire n°1 : contacts

Groupe d'Action Locale coordinateur/chef de file dans le cadre de l'axe Leader :

GAL des Terroirs du Lauragais

Président : André VIOLA

Personnes à contacter pour le suivi du présent formulaire: Brigitte GLAIN, chargée de mission

Organisation chargée du programme local : Communauté de communes Piège Lauragais Malepère

Adresse de la personne de contact :

Brigitte GLAIN – OTI – Place du Treil – 11 270 FANJEAUX

Téléphone: 04 68 76 25 19

Portable : 06 87 66 82 83

brigitte.glain@piege-lauragais.fr

Langues parlées/comprises : français, espagnol (+), anglais (+-)

Partenaire n°2 : contacts

GAL des Pays Vignerons

Président : Gérard BARTHEZ

Personne à contacter pour le présent formulaire: Karin Diaz Marquay

Organisation chargée du programme local : Pays Corbières Minervois

Adresse de la personne à contacter : Karine DIAZ TURQUAY

Maison Gibert - 24 boulevard Marx Dormoy - 11200 Lézignan Corbières

Bureau : 04.68.70.67.94

Port. : 06.33.20.39.15

leader@gal-paysvignerons-aude.com

Langues parlées/comprises : français, espagnol (+), anglais (+-)

Partenaire n°3 : Contacts

GAL Itinérance

Président : Francis BOUTES

Personne à contacter pour le présent formulaire : Sylvie HERPSON

Organisation chargée du programme local : Pays Haut Languedoc et Vignobles

Adresse de la personne à contacter : Sylvie HERPSON

1 rue de la voie Ferrée - 34360 SAINT CHINIAN

Tel : 04 67 38 11 10

Port : 06 31 43 93 90

Courriel : sylvie.herpson@payshlv.com

Langues parlées/comprises : français, espagnol (+), anglais (+-)

2. DESCRIPTION DU PROJET DE COOPERATION

2.1. Titre du projet

« Le canal du midi : une destination touristique et culturelle à valoriser, un vecteur de promotion des richesses de nos terroirs »

2.2. Présentation du contexte

Officiellement achevé en 1684, le canal du midi est un des hauts lieux du patrimoine culturel de la France. Il a été inscrit au patrimoine mondial de l'humanité en 1996 et classé par l'UNESCO au titre des sites en 1997. Cet ouvrage, long de 240 kms débute à l'étang de Thau, au niveau de la mer Méditerranée jusqu'à sa jonction avec la Garonne à Toulouse, traversant ainsi trois départements et deux régions ainsi que les territoires de trois GALs : Terroirs Lauragais, Pays Vignerons et Itinérance.

En 2011/2012, les départements de l'Hérault et de l'Aude ont engagé une étude de faisabilité pour l'aménagement d'une voie verte le long du linéaire du canal. Cet équipement structurant doit contribuer à la valorisation de la destination et au développement de la fréquentation par les randonneurs, pédestres et cyclistes.

S'appuyant sur cette opportunité, à l'initiative du GAL Terroirs Lauragais, les 3 GALs concernés ont décidé de s'associer pour porter un projet de coopération inter territoriale à la croisée de leurs stratégies ciblées : structuration touristique, développement des voies douces, promotion et commercialisation des produits agricoles locaux. La thématique retenue est : « Le canal du midi : une destination culturelle et touristique à valoriser, un espace de promotion des richesses des terroirs qu'il traverse ».

2.3. Objectifs visés

Le projet de coopération interterritoriale vise trois objectifs généraux :

- Renforcer la valorisation touristique et récréative du Canal du midi et des territoires qu'il traverse par :
 - la mise en place d'équipements concertés, l'élaboration d'outils de promotion harmonisés, etc.
 - le développement et la mise en synergie d'itinéraires de déplacements doux (circuits pédestres et à vélo) le long du canal et au sein des territoires traversés.
 - Le développement d'offres touristiques thématiques permettant une découverte de ses richesses patrimoniales (historique, architecturale, paysagère, fluviale, naturelle, gastronomiques, ...)
- Mobiliser un réseau d'acteurs dynamiques (élus, techniciens, prestataires) pour créer des événements culturels et faire vivre davantage cette destination touristique,
- Valoriser les produits locaux pour renforcer les retombées économiques sur les territoires traversés.

2.4. Activités planifiées

Pour ce premier projet de coopération 2013/2014, trois axes de travail ont été définis entre les partenaires :

- Mieux connaître ce qui se fait ici et ailleurs
- Promouvoir le canal du midi, ses acteurs, ses produits et son patrimoine
- Définir un aménagement harmonisé des futures haltes de repos tout au long de l'itinéraire en tant qu'espace promotionnel des territoires traversés

2.4.1. Programme d'actions communes

Axe 1 : mieux connaître ce qui se fait ici et ailleurs

Ici : mieux connaître le canal du midi, se forger une culture commune et partagée

Action 1 : mise en place d'une « Plateforme collaborative » interne au réseau des partenaires coopération canal du midi, permettant de compiler et synthétiser les études, rapports, chartes, Livres Blancs, enquêtes et statistiques existant sur le Canal du midi ;

- **Date de création** : mai 2013

Action 2 : mise en place d'un « Auto Eductour »

A la découverte du Patrimoine du canal du midi et à la rencontre de ses acteurs.

- **Date de mise en œuvre** : avril 2013
- **Lieux** : tout au long du canal du midi.

- **Organisation pratique** : cet éductour est couplé à chaque séance de travail du groupe coopération Canal du midi, selon le format suivant :
 - Matin : séance de travail de 9h30 à 13h
 - Déjeuner sur place dans un restaurant prestataire du canal du midi
 - Après midi : Visite des sites remarquables du canal du midi et rencontre avec les prestataires locaux.
- **Bénéficiaires** :
 - les acteurs publics, élus et techniciens, membres du réseau de coopération Canal du midi soit 14 structures partenaires : 4 Pays, 8 communautés de communes, 2 communautés d'agglomération.
- **Coût** : temps de travail des maîtres d'ouvrage et des partenaires
- **Résultat escomptés** :
 - Se forger une culture commune et partagée des atouts et richesses du canal du midi.
 - Mieux identifier les multiples acteurs intervenant sur cette thématique ainsi que leur domaine de compétences.
 - Repérer les partenaires potentiels à associer à ce projet.

Ailleurs : découvrir et recueillir d'autres initiatives en France et dans le reste du monde, pour enrichir notre projet et préparer de futures coopérations autour d'actions communes

Action 3 : Voyage d'études à la découverte d'initiatives menées sur d'autres canaux en France

- Lieux identifiés : Canal de Nantes à Brest, Canal enchanteur de Champagne en Bourgogne, canal de Berry, la Loire à vélo, autres (à préciser)
- Dates de réalisation : fin 2013, début 2014
- Bénéficiaires : élus et techniciens membres du réseau coopération « Canal du midi », prestataires intéressés.
- Coût indicatif : 6 000 €
- Résultat escomptés :
 - Echanges et collectes d'expériences, de pratiques de réalisations concrètes, notamment en matière d'aménagement de haltes de repos, transférables ou permettant d'enrichir notre réflexion et notre programme d'actions quant à la valorisation du canal du midi et des territoires qu'il traverse.

Action 4 : Participation d'une délégation « canal du midi » au congrès mondial des canaux et voies d'eau

- Lieu : *Toulouse*
- Date de réalisation : du 16 au 19 septembre 2013.
- Coût indicatif : 6 000 €
- Bénéficiaires : élus et techniciens membres du réseau coopération « Canal du midi ».
- Résultat escomptés :
 - Echanges et collectes d'expériences, de pratiques de réalisations concrètes transférables ou permettant d'enrichir notre réflexion et notre programme d'actions
 - Préparation d'un projet de coopération transnational avec un des pays présent au Congrès mondial.

Axe 2 : Promouvoir le canal du midi, ses acteurs, ses produits et son patrimoine

Action 1 : « le canal met en scène ses richesses patrimoniales et les produits de ses terroirs »

- Lieu : le long du linéaire du canal du midi
- Date de réalisation : 2013/2014
- Coût indicatif : 30 000 €
- Bénéficiaires : la population locale et touristique
- Résultat escomptés :
 - Mobilisation d'un réseau d'acteurs le long du canal pour animer et faire vivre la destination.
 - Travail renforcé entre territoires et acteurs du canal du midi

Action 2 : élaboration de documents promotionnels

A préciser en fonction des besoins, en cours de recensement

- Date de réalisation : 2014
- Coût indicatif : 10 000 €

- Bénéficiaires : population locale, touristes, acteurs du canal

Axe 3 : Définir un aménagement harmonisé des futures haltes de repos tout au long du linéaire en tant qu'espace promotionnel des territoires traversés

Action : élaborer un guide de préconisations qui tient compte :

- Des différents usagers (navigants, randonneurs, cyclotouristes, etc.)
- De l'accessibilité, en lien avec les travaux engagés par les différents partenaires
- Des résultats et préconisations de l'étude de faisabilité « Voie verte du canal du midi »
- Date de réalisation : 2013/2014
- Coût indicatif : 15 000 €
- Bénéficiaires : les décideurs (collectivités, ...)
- Résultat escomptés :
 - Construire une identité commune garante de la qualité et de la cohérence des équipements le long du linéaire.

2.5. Durée de mise en œuvre du projet et calendrier : du 20 mars 2013 au 31 décembre 2014

Intitulé de l'action	Date de mise en oeuvre	Date de réalisation, Durée
Axe 1 : Plateforme collaborative et auto Eductour	Avril 2013 à fin 2014	21 mois
Voyage d'étude en France	Automne/Hiver 2013/2014	5 jours, voyage compris
Congrès mondial des canaux et voies d'eau	Du 16 au 19 septembre 2013	4 jours
Axe 2 : promouvoir le canal du midi, son patrimoine, ses acteurs et ses produits locaux	Préparation des actions : 2 ^{ème} semestre 2013	Réalisations : Année 2014
Axe 3 : pour un aménagement harmonisé des haltes de repos le long de la voie verte du canal du midi	4 ^{ème} trimestre 2013	Année 2014

2.6. Approche, méthodes et procédure de mise en œuvre du projet

Gouvernance / Comité de Pilotage

Le projet de coopération sur la thématique Canal du midi rassemble l'ensemble des collectivités publiques territoriales traversées par le canal, et membres d'un des 3 GALs partenaires, soit :

- 4 Pays
- 2 Communautés d'agglomération
- 8 communautés de communes

Ce réseau constitué de 14 partenaires constitue le comité de pilotage du projet et le groupe de travail chargé de la mise en œuvre du projet.

Liste nominative des structures membres du comité de pilotage

Membres du GAL Terroirs Lauragais

Syndicat mixte Pays Lauragais
CdC Castelnaudary Lauragais audois
CdC Piège Lauragais Malepère
CdC Lauragais Revel sorézois

Membres du GAL Itinérance

Pays Haut Languedoc et Vignobles
Cdc Canal Lirou
CdC Minervois

Membres du GAL des Pays Vignerons

Agglo Narbonne, Agglo Carcassonne
Cdc région lézignanaise Corbières Minervois
CdC Piémont Alaric
CdC Cabardès Montagne Noire
Pays carcassonnais
Pays Corbières Minervois
Pays touristique Corbières Minervois

2.7. Rôle de chacun des partenaires en rapport avec les principales activités

Dans le cadre de la mission confiée au GAL chef de file (cf. article IV), le GAL Terroirs du Lauragais pilote et coordonne la mise en œuvre du projet de coopération ainsi que la répartition des tâches entre chaque partenaire.

Afin de favoriser l'implication de tous les territoires, le travail est organisé en trois ateliers, chacun d'entre eux étant animé par un des GAL partenaires :

- Axe 1 : mieux connaître ce qui se fait ici et ailleurs.
 - Animation et suivi des actions : GAL des terroirs du Lauragais.
- Axe 2 : Promouvoir le canal du midi, ses acteurs, ses produits et son patrimoine
 - Animation et suivi des actions : GAL des Pays Vignerons
- Axe 3 : aménagement harmonisé des haltes de repos le long de la voie verte du canal du midi
 - Animation et suivi des actions : GAL Itinérance

3. MAQUETTE FINANCIERE DU PROJET

3-1 : budget global

Dépenses indicatives	Total	Plan de financement indicatif		Total
I - Budget Actions				
Ce qui se fait ici et ailleurs	18 000	Contreparties publiques nationales 2013/2014		45 000
Voyage d'études, participation CMC, plateforme, auto-éductour	15 000	Participation des Cdc, agglos, Pays	15%	15 000,00
Mise en œuvre de l'action (20%)	3 000	Participation des Conseils généraux 11 et 34	15%	15 000,00
Promouvoir le canal, les acteurs, ses produits	50 000	Conseil Général de l'Aude		13 560,00
		Conseil Général de l'Hérault		1 440,00
Evénementiel commun sur le canal du midi	40 000	Participation Région LR	15%	15 000,00
Outils de promotion et de communication				
Mise en œuvre action (20%)	10 000	LEADER (mesure 421 : coopération)	55%	55 000,00
Aménagement des haltes/Cahier des charges	18 000	GAL Terroirs du Lauragais (32%)		17 600,00
Groupe de travail encadré par prestataire externe spécialisé	15 000	GAL des Pays Vignerons (50%)		27 500,00
Mise en œuvre de l'action (20%)	3 000	GAL Itinérance (18%)		9 900,00
II - Coordination du Gal Lauragais chef de file	14 000			
Total budget prévisionnel	100 000	Total budget prévisionnel		100 000,00

3-2 : contribution par GAL ((FEADER + dépense publique nationale en €)

Actions	Contribution du GAL Terroirs du Lauragais	Contribution du GAL Pays Vignerons	Contribution du GAL Itinérance	Total
Coordination par le chef de file	14 000			14 000
Action conjointe 1 (20,9%)	18 000			18 000
Action conjointe 2 (58,2%)		50 000		50 000
Action conjointe 3 (20,9%)			18 000	18 000
Total contribution/GAL	32 000	50 000	18 000	100 000